

PROFIL DE POSTE

Animateur de la Charte Forestière de Territoire « Ubaye – Pays de Seyne »

1. Contexte du poste

La filière forêt – bois de l'Ubaye et du Pays de Seyne occupe une place prépondérante dans la vie du territoire. Au-delà de l'aspect environnemental et paysager (territoire compris dans le Parc National du Mercantour), la forêt est le cadre d'activités touristiques et de plein air (ski, randonnée...), qui représentent un poids significatif dans l'économie montagnarde. L'aval de la filière y est également présente au travers des projets de développement de la filière bois d'œuvre et de la filière bois énergie.

Aux regards de ces enjeux, les élus des Communautés de communes de la vallée de l'Ubaye, du Pays de Seyne et d'Ubaye Serre - Ponçon souhaitent intégrer la forêt et la filière bois au cœur de leur politique de développement local. Cette volonté se traduit par l'élaboration d'une Charte Forestière de Territoire qui définira un plan d'actions à mettre en œuvre dans les années à venir.

Sous la responsabilité de la Communauté de communes de la vallée de l'Ubaye, maître d'ouvrage de l'opération au nom des deux autres collectivités, la personne recrutée aura en charge l'animation technique de la Charte Forestière de Territoire.

2. Définition des missions

Elaboration de la Charte Forestière de Territoire

- Réalisation du diagnostic de territoire et détermination des enjeux de la filière forêt – bois locale
- Définition des orientations et de la stratégie forestière en fonction des enjeux
- Définition du plan d'actions de la Charte forestière et rédaction du document final
- Mise en place du dispositif de suivi et d'évaluation de la démarche

Animation et mise en concertation des acteurs locaux

- Assurer l'animation de la Charte Forestière en tandem avec le comité des élus qui pilote la démarche.
- Travailler en étroite collaboration avec l'assistant à maîtrise d'ouvrage qui assure l'appui technique et méthodologique.
- Animation, organisation et secrétariat des réunions de travail : comité de pilotage, commissions thématiques, comité des élus.
- Mobilisation et mise en concertation des acteurs locaux (socio professionnels, partenaires techniques, partenaires financiers, collectivités, associations...)
- Mise en œuvre d'actions de communication et d'information sur la Charte Forestière

Mise en œuvre d'actions pilotes

- Montage de projets forestiers territoriaux pilotes
- Recherche de financements et montage des dossiers de subventions

3. Profil recherché :

- Bac +3/5, formation dans le domaine du développement local et l'aménagement du territoire avec expérience et/ou spécialisation dans la forêt et la filière bois ;
- La connaissance du paysage institutionnel et des compétences en ingénierie financière seront appréciées;
- Les missions exigent une capacité d'animation, de mobilisation des acteurs et de prise de recul ;
- Capacité de travail en partenariat et en réseau, autonomie, dynamisme, sens de l'organisation, capacité de dialogue;
- Maîtrise des outils informatiques et bureautiques classiques ;

4. Conditions

Permis de conduire et voiture personnelle indispensable.

Statut : CDD de 18 mois avec perspectives d'évolution

Salaire : 1 850 € /mois brut.

Lieu de travail : Maison du Bois, MEOLANS REVEL (04) et nombreux déplacements sur l'ensemble du territoire de la Charte

Prise de fonction : mars 2011

Contact pour toutes informations complémentaires :

Président de la Communauté de communes de la Vallée de l'Ubaye

Maison de la Vallée

4 avenue Trois Frères Arnaud

04 400 BARCELONNETTE

Contact pour toutes autres informations techniques :

David DEVYNCK

Communes Forestières PACA

Assistant à maîtrise d'ouvrage de la Communauté de communes de la vallée de l'Ubaye

Tel : 04 42 65 78 15

Mail : david.devynck@communesforestieres.org

Dossier de candidature :

Lettre de motivation + CV à l'attention de *Monsieur le Président de la communauté de communes de la vallée de l'Ubaye*, à adresser à
la Maison de la vallée, 4 avenue 3 Frères Arnaud, 04 400 BARCELONNETTE

Date limite de dépôt des candidatures : vendredi 28 janvier 2011